



**SRO SPEED WEEK
REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT 2021**

**Les 23, 24, 25 juillet 2021
Circuit de SPA-FRANCORCHAMPS**

Ce règlement complète le règlement particulier des circuits « Asphalte ».

Organisateur technique :

SRO Motorsports Promotion SA
Rue de Trèves 84
1040 Bruxelles

organise les manches du Championnat de France FFSA GT sur le circuit de Spa-Francorchamps les 23, 24, 25 juillet 2021.

Autorité Sportive Nationale : Royal Automobile Club of Belgium (RACB)
Nom de l'épreuve : SRO SPEED WEEK
Date : 23, 24, 25 juillet 2021
Nombre de Jours : 3 jours
Niveau de l'Épreuve : Nationale avec Participation Etrangère Autorisée
Permis d'Organisation RACB : Numéro : C-S-SROS-CFGT-022 délivré le : 14/07/2021

Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, au code sportif nationale du RACB, aux règlements particuliers des catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P OFFICIELS

Directeur Sportif FFSA : Joël DO VALE Licence n° : 7681

**Collège des Commissaires Sportifs 1 :
Championnat de France FFSA GT**

Président :	Josep BESOLI	Licence n° : AND 001
National:	Wim COOLS	Licence n° : RACB 3481
National :	Etienne MASSILLON	Licence n° : RACB 0487
Secrétaire du Collège :	Robby WUYTS	Licence n° : RACB 2553
Secrétaire Sportive :	Murielle POUPIER	Licence n° : RACB 3515

Safety Car / Leading Car

Pilote Safety-Car:	Jérôme DO VALE	Licence n°: FFSA 46401
Pilote Leading-Car :	Ghislain VERRIEST	Licence n°: RACB 3021



Pilote Conseiller :

Championnat de France FFSA GT : Guy CLAIRAY Licence n° : RACB 3591

Directeur de Course :

Championnat de France FFSA GT : Alain ADAM Licence n° : RACB 1632

Directeur de Course adjoint :

Championnat de France FFSA GT : William WATTE Licence n° : RACB 2651

Commissaires Techniques :

Championnat de France FFSA GT : Christophe OLIVIERI Licence n° : FFSA 196602
Jean-Marc PETINGER Licence n° : FFSA 236553

Commissaire Technique National en Chef : Ghislain VERRIEST Licence n° : RACB 3021

Officiel Pit-Lane :

Championnat de France FFSA GT : Ghislain VERRIEST Licence n° : RACB 3021

Commissaire Responsable Parc Fermé : Ghislain VERRIEST Licence n° : RACB 3021

Médecin Chef : Dr Christian WAHLEN Licence n° : RACB 1047

Commissaire délégué à la Sécurité : Sven LEUFGEN Licence n° : RACB 3842

Responsable Média-Presses :

Championnat de France FFSA GT : Adelheid TERRYN Licence n° : RACB 3376

Responsable des Commissaires : Jean-François THIRY Licence n° : RACB 3836

Responsable Commissaire de Pit et Sortie Pit-Lane :

Jean-Marie BROHEE Licence n° : RACB 2964

Responsable Vitesse Voie des Stands : Ghislain VERRIEST Licence n° : RACB 3021

Comité sportif Championnat de France FFSA GT :

Président du collège Josep BESOLI Licence n° : AND 001
 Directeur d'épreuve FFSA Joël DO VALE Licence n° : FFSA 7681
 Manager général Laurent GAUDIN Licence n° : RACB 3488
 Superviseur Sportif Officiel Guy CLAIRAY Licence n° : RACB 3591

1.2P HORAIRES

Après l'obtention du permis d'organiser par le RACB, aucun changement d'horaires (essais qualificatifs et courses) ne pourra avoir lieu sans approbation du Collège des Commissaires Sportifs.

Voir les horaires ci-joints en annexe.



1.3P VÉRIFICATIONS

Les Vérifications Administratives et Techniques auront lieu le :

-Vérifications Administratives et équipement pilotes :

Vendredi 23 juillet 2021 de 08h à 12h

-Vérifications Techniques :

Vendredi 23 juillet 2021 de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Voir règlement Championnat de France FFSA GT 2021

1.3.1.P VÉRIFICATIONS PRÉLIMINAIRES

Les concurrents engagés à l'année donneront à leur opérateur avant le meeting, copie de leur licence. Les opérateurs vérifieront avant chaque meeting que leurs concurrents ne font pas l'objet d'une suspension de licence. Les concurrents qui s'engagent à la course devront satisfaire aux vérifications prévues dans les règlements particuliers de chaque discipline.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R 331-30 et A 331-32 du code du sport, et conforme aux prescriptions en vigueur en Belgique.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Cette épreuve est organisée conformément à la réglementation générale des circuits, et est ouverte aux concurrents et conducteurs titulaires d'une licence Internationale ou Nationale (minimum National C Circuit).

Les engagements sont à envoyer à l'opérateur de chaque discipline.

3.1P. RECLAMATION ET APPEL

Montant du droit de Réclamation FFSA :	700 euros
Montant du droit d'Appel FFSA :	3 300 euros
Montant du droit d'Appel FIA :	6 000 euros

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert au Championnat de France FFSA GT.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Selon le règlement particulier de chaque catégorie.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le Circuit de Spa-Francorchamps bénéficie d'une Licence de Parcours FIA Grade 1, valable jusqu'au 15 juillet 2023.



Le circuit sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du Circuit : 7004m

Pôle départ arrêté : droite

Pôle départ lancé : droite

Nombre maximal de voitures admises :

Nombre de voitures admises :	ESSAIS	COURSE
Championnat de France FFSA GT	78	65

Panneau Officiel Affichage Virtuel : https://ffsagt.gt4series.com/noticeboard?meeting_id=5

Salle de Briefing : 1^{er} étage du bâtiment des stands F1 – Salle 132

Parc Fermé : Dans les boxes

Bureau Commissaires Sportifs : 1^{er} étage du bâtiment des stands F1 – Bureau 118

Bureau Directeur de Course : 1^{er} étage du bâtiment des stands F1 – Bureau 122

Local Vérifications Administratives. : 1^{er} étage du bâtiment des stands F1 – Bureau 119

Local Vérifications Techniques : Boxe technique

PARC CONCURRENTS – PADDOCK

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'entrée.

Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans le paddock.

Pendant les heures de fermeture :

- ➔ L'accès est contrôlé et seules les personnes accréditées sont autorisées,
- ➔ Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte,
- ➔ Les véhicules de compétition ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte.

La société de gardiennage assure la sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

L'accès est autorisé à des personnes accréditées. La Direction du circuit, les Organisateur et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des Prix aura lieu conformément au règlement sportif du Championnat de France FFSA GT 2021.



ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1.P COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 31

Chaque poste est équipé de : 6 extincteurs poudre de 12 kg, 2 extincteurs mousse de 9 l, 2 extincteurs CO² de 5 kg

Nombre minimum de commissaires par poste : 5

1.3.1.P MEDICALISATION

Deux ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale).

Les deux ambulances sont équipées du matériel nécessaire à la réanimation.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Une équipe d'extraction est prévue dans le respect du cahier des charges.